[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **12 (1982)**

Heft 2

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

aînés

Mensuel pour une retraite plus heureuse

Nº 2
Février 1982
12e année

Nos bureaux sont ouverts le matin jusqu'à 11 h. 30

Administration et rédaction: Passage Saint-François 10, 1003 Lausanne, téléphone 021/22 34 29

ÉDITORIAL

Sous le cactus

Dans le nº 12/81, à la même place, nous inaugurions une rubrique nouvelle coiffée du titre évocateur de «Sous le cactus». Nouvelle elle l'est parce qu'elle accueillera périodiquement, chaque fois que nous le jugerons intéressant et utile, des textes sortant de ce qu'on appelle l'ordinaire, du «béni-oui-oui» fréquent dans la presse, qu'elle soit d'essence sociale ou non. Il s'agit là de vérités évidentes, d'idées nouvelles capables de nourrir une réflexion, de bousculer les tabous et, nous le souhaitons, de provoquer des réactions. N'est-ce pas de la discussion que jaillit la lumière? Le texte ci-dessous nous est parvenu avant celui du numéro de décembre 81. Il mérite d'être lu avec attention car il secoue certaines idées reçues souvent considérées comme définitives.

Une vieillesse autogérée

Trop fréquemment jusqu'ici, la retraite a été conçue et préparée par des services sociaux pour personnes âgées. Et pourtant, les principaux intéressés ne sont-ils par les retraités eux-mêmes?

Cette tendance à prendre des quantités de mesures en leur faveur sans qu'ils aient pu faire entendre leurs voix autrement qu'en répétant le discours élaboré par d'autres, qu'en intégrant l'image que la société se fait d'eux, est probablement un réflexe de déculpabilisation.

La société les a rejetés, les a coupés du réel par l'institution de la retraite; elle les a condamnés à la mort sociale et elle en a secrètement honte. C'est pourquoi la société se sent coupable. Pour se faire pardonner ou plutôt pour essayer de gommer sa culpabilité, elle invente toutes sortes de subterfuges; ces mesures en trompe-l'œil équivalent à une sorte de thérapie occupationnelle ayant pour fonction de tuer le temps qui reste à vivre aux vieillards.

On s'agite, on agite les vieux et cela soulage la conscience.

Quand donc considérera-t-on les personnes âgées comme des adultes? Quand donc cessera-t-on d'en faire une catégorie à part? Quand donc abandonnera-t-on ce paternalisme qui substitue des rapports de protection, de caractère sentimentalo-abusif, à des rapport objectifs basés sur la responsabilité des uns et des autres?

Bien sûr on veut leur bonheur. Mais justement on ne peut jamais faire le bonheur des autres, si l'on n'agit qu'en raison de notre conception de la vie et non de la leur. Je t'aime donc je t'étouffe.

On ne peut même pas rendre aux personnes âgées leur voix, leur autonomie, il faut qu'ils les reprennent. C'est une révolte des vieux, une reprise en main de leur destinée qui s'impose.

La difficulté, si des mouvements du style «panthères grises» venaient à naître, serait de voir se créer un nouveau pouvoir, qui une fois de plus sera de type ségrégatif. Les vieux contre les autres.

Concilier un vieillissement qui ne vous met pas sur la touche, qui ne vous définit pas comme catégorie à part, avec une réappropriation de son identité, de ses actes, de sa vie, voilà la voie étroite, la corde raide, la quadrature du cercle à résoudre.

La prise de conscience de cette nécessité est du ressort des vieux. Mais le système social peut y aider: par exemple en introduisant des libertés dans la prise de retraite et dans le mode de la gérer; par exemple aussi en refusant de financer des mesures ségrégatives comme la création de clubs de personnes âgées, de vacances pour personnes âgées, de voyages pour personnes âgées, de rabais pour personnes âgées, de logements pour personnes âgées, d'université du 3e âge.

Les vieux sont des êtres humains, pas des objets de sollicitude attendrie. Celui d'entre eux qui a besoin d'aide, doit être aidé parce qu'il a besoin d'aide et non parce qu'il est vieux et en tant que vieux et par un service pour les vieux. La modification de l'état d'esprit de l'assistant contribuera à modifier la définition que le vieux se donne de lui-même.

Reste bien sûr ceux qui sont devenus dépendants. Ceux-là aussi il faut les aider parce qu'ils sont dépendants et non pas en tant que dépendants-vieux. Sinon on aura toujours tendance à les infantiliser.

Une retraite autogérée, une vieillesse autogérée, un vieillissement autogéré, voilà l'utopie à réaliser; par les vieux.

Mais pourquoi ces lignes ont-elles été écrites par un demi-vieux?

FRANÇOIS-XAVIER CHARLES

Administration
Yves Debraine

Rédaction
Georges Gygax

Secrétariat
Isabelle Capt

Editeur
Société coopérative «Aînés»
Président:
Claude Badel, Romanel
Vice-président:
François-Xavier Charles
Genève

Imprimeur
Presses Centrales Lausanne S.A.

Régie des annonces
Pour la Suisse romande:
Annonces Suisses S.A., «ASSA»
Place Bel-Air 2, 1002 Lausanne
Tél. 021/20 29 31

Pour la Suisse allemande et le Tessin:
Media-Agentur, Rolf Müller
Case postale 371, 8027 Zürich
Téléphone 01/202 33 93/94

Comité de fondation
Dr L.-M. Bircher
Claude Badel
Marc Guignard
† Bernard Peitrequin

Abonnements
Fr. 23.— par année
Etranger Fr. 27.—

Toute reproduction des textes ou photos interdite sans accord préalable avec la Rédaction